

# REGLEMENT DU CHALLENGE D'OR

## **ARTICLE I L'organisation**

Ce trophée d'or FSGT route est basé sur toutes les épreuves inscrite au calendrier. Pour être prise en compte, ces épreuves doivent également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des courses route FSGT.

**Signaleurs présents**

**Horaire de départ à respecter**

**Voiture de commissaire disponible**

**Voiture ouvreuse**

**Podium, sonorisation,**

**Barrières**

**A chaque organisation une banderole FSGT si possible**

## **ARTICLE II Le Fonctionnement**

Ce trophée d'or FSGT route fonctionne par addition de points attribués à **chaque coureur licencié FSGT**. Les points sont regroupés dans un tableau individuel de résultat.

**Le premier de chaque catégorie recevra : un nombre de points suivant leur catégorie.**

**Exemple : en 2<sup>ème</sup> 90 , 89 , 88 pts en 3<sup>ème</sup> 75 , 74 , 73 pts en 4<sup>ème</sup> 60 , 59 , 58 , pts en 5<sup>ème</sup> 45 , 44 , 43 ,pts etc... fém 45, 44, 43 pts, etc... cadet et minime 20, 19, 18 le coureur qui abandonne, chute ou crevaison se verra attribuer les points suivant le dernier du classement moins 2 (ex en 3 cat le dernier est 15<sup>ème</sup> 61 pts donc 59 pts). Le coureur qui se fait disqualifier ne marquera pas de points au challenge.**

**Tous les coureurs présents lors du championnat régional Route ainsi que du championnat régional Contre la montre se verront attribués un nombre de point de même valeur dans chaque catégorie terminant l'épreuve ou sur incident constater au podium pendant l'épreuve et non à la fin qui sera de 60 points et de 20 points sur abandon. Cadet et minime de 30 points, abandon 10 points.**

Chaque **coureur organisateur** d'épreuves se verra octroyé **le doublage des points** acquis lors de l'épreuve suivante suite à son classement afin de ne pas être pénalisé.

Après chaque épreuve le responsable du tableau individuel de résultat additionnera les points d'après le barème.

Lorsqu'il y a plusieurs épreuves sur le même week-end **la meilleure place sera comptabilisée** pour le challenge sur une des deux course.

Pour les féminines, cadets, minimes un minimum d'épreuve devra être effectués (10) pour rentré dans le classement en fin de challenge. Pour les autres catégories elles seront comptabilisées à 100%, même **si une épreuve est organisée pendant les championnats nationaux FSGT elle sera prise en**

**compte.** Les coureurs participants et qui seront présents à ces championnats doubleront leurs points sur l'épreuve suivante.

Lors de la dernière course du calendrier tous les coureurs se verront octroyé le doublage de leurs points.

### **ARTICLE III La Classification**

Le classement se fait par le cumul de chaque place réelle de toutes les épreuves du trophée d'or route est donc basé sur la régularité des coureurs de la série adultes (17 à 60 ans et plus) ainsi que pour les féminines, cadets, minimes. Si un coureur monte de catégorie en cours de saison, ceci n'influencera pas son classement. Or si un coureur descend de catégorie il descendra avec 50% de ces points gagné dans la catégorie supérieure.

Chaque coureur licencié FSGT sera pris en compte d'office dans ce classement. Les participants d'autres fédérations, UFOLEP, FFC ne pourront pas y rentrer, mais peuvent participer aux épreuves du challenge. Un P-O désirant prendre une licence se verra attribué des points qu'à partir de sa demande de licence. Si un coureur fait sa mutation en cours de saison et veut garder sa place dans le classement il lui faudra reprendre sa licence FSGT le plus tôt possible.

### **ARTICLE IV Les récompenses.**

Le vainqueur se verra remettre le trophée, un bouquet et une écharpe Le second et le troisième un trophée ou une médaille. Une grille de prix sera établie par la collégiale en fonction du nombre de participants par catégorie (selon le budget de la collégiale).

Lors des épreuves les organisateurs pourront récompenser les coureurs dans leur catégorie respective.

### **Règlement collégiale vélo route**

Président du comité  
Coordinateur collégiale  
Mr MACHU Pascal

Responsable Route  
Mr GUILLE Charles

Responsable Adjoint Route  
Mr BUQUET JeanLouis